

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **VIMIER**

Prénoms *Leonard Armand*

Grade *Caporal*

Corps *201<sup>e</sup> Régiment Infanterie*

N° Matricule. { *11749* au Corps. — Cl. *1913*

{ *767* au Recrutement *Libourne*

Mort pour la France le *6* ~~7~~ *Octobre 1915*

à *Saigneul marne*

Genre de mort *Cue à l'ennemi*

Né le *19 Novembre 1893*

à *Marmande* Département *Lot et Garonne*

Arr<sup>l</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon),  
à défaut rue et N°.

~~Jugement rendu le~~

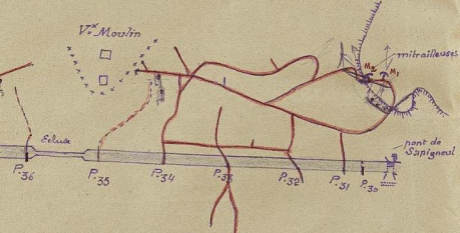
~~par le Tribunal de~~

acte ou jugement transcrit le *18 Avril 1916*

à *St Pierre d'Aurillac Grande*

N° du registre d'état civil

Cette partie  
n'est pas à remplir  
par le Corps.



V. Moulin

mitrailleuses

pont de Sapigneul

P.36

P.35

P.34

P.33

P.32

P.31

P.30

Ecure

Cote : 1 R 1512

**Jimier**

Nom : *Jimier*

Prénoms : *Léonard Urbain* Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le *19 novembre 1898*, à *Marmande*, canton d *dit*, département du *Saint-et-Garonne*, résidant à *Saint-Pierre d'Aurillac*, canton d *SAINT-MACAIRE*, département d *GIRONDE*, profession d *agriculteur*, fils d *Joseph* et d *Silcos Marie*, domiciliés à *Saint-Pierre d'Aurillac*, canton d *SAINT-MACAIRE*, département d *GIRONDE*

Marié à

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *65* de la liste du canton d *SAINT-MACAIRE*  
Classé dans la n° *1* partie de la liste en 19 *18*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSSES.

Quorpas a combattu du 27 septembre 1913. Arrivé au corps le 27 novembre 1913. Passé au 108<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup>. Inf<sup>an</sup> (Bata<sup>illon</sup> de Marche 70<sup>e</sup> Mé<sup>tr</sup> d'inf<sup>an</sup> le 1<sup>er</sup> février 1914. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour. Passé au 201<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 1<sup>er</sup> juillet 1915. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour. Caporal le 27 juillet 1915. Élevé à l'ennemi le 7 octobre 1915 à Sabignoul (Marne). Rayé des contrôles le 8 octobre 1915.

CORPS D'AFFECTATION.

50<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
108<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
201<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

NUMÉROS

5420  
8080  
11749

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSERVE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 7 octobre 1915

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

*Statistique nominative des officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés, faits prisonniers ou disparus le 7 Octobre 1915 aux tranchées de Sapignoul*

Noms	Grades	tues	blessés	prison- niers	disparus	chevaux tués ou perdus	Observations
<u>Vimier</u> Léonard	Caporal	1	.				tué par éclat d'obus
<u>Gossart</u> Alexis	soldat	1	.				g <sup>e</sup> d <sup>e</sup>
<u>Pourtier</u> Antoine	do	1	.				d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>
<u>Meyzonnier</u> Simon	do		1				Blessé à la poitrine et bras gauche par balle
<u>Sabatier</u> Etienne	do		1				Blessé au front et aux jambes par obus
<u>Royou</u> J Bte	do		1				Blessé à la cuisse et au pied droit par obus
<u>Mautou</u> Apphous	do	1					tué par une balle
<u>Gervais</u> Justin	Caporal		1				Blessé à l'intestin par éclat obus
<u>Celuis</u> Eucher	soldat		1				Blessé au pied gauche par éclat obus
<u>Seroy</u> André	Sergent		1				Blessé à la jambe gauche par éclat obus
		—	—	—	—	—	
		4	6				

HISTORIQUE DES FAITS.

obre

421<sup>e</sup> Journée

Le 4<sup>e</sup> B<sup>tn</sup> remplace en 1<sup>re</sup> ligne le 6<sup>e</sup> B<sup>tn</sup>, dans l'ordre suivant de la droite à la gauche: 14<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>. Et 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> Cie viennent sur la cote de Sapignoul.

Tués: „ Blessés: „ Disparus: „

422<sup>e</sup> Journée

Mêmes emplacements des Cie.

Continuation des travaux en cours. Bombardement violent <sup>des tranchées.</sup>

Tués: „ Blessés: 18 Disparus: „

423<sup>e</sup> Journée

Mêmes emplacements des Cie.

Continuation des travaux en cours.

Tués: 4 Blessés: 6 Disparus: „

424<sup>e</sup> Journée

Le Cdt Pintiaux est nommé au Commandement du 107<sup>e</sup> B<sup>tn</sup> de chasseurs. Le Cdt Heinoz est nommé à sa place au Commandement du 5<sup>e</sup> B<sup>tn</sup> du Rég<sup>t</sup>.

Mêmes emplacements que la veille.

Tués: „ Blessés: 1 Disparus: „

bre

425<sup>e</sup> Journée

Le Régiment reçoit un renfort de 5 officiers et 143 hommes. Ceux-ci sont répartis entre les Cie. Les officiers sont affectés: 1 à la 17<sup>e</sup> Cie, 1 à la 20<sup>e</sup>, 1 à la 22<sup>e</sup>, 1 à la 23<sup>e</sup> Cie, 1 à la Cie de Mitr.

Le 5<sup>e</sup> B<sup>tn</sup> remplace en 1<sup>re</sup> ligne le 4<sup>e</sup> B<sup>tn</sup>. Et 21<sup>e</sup> Cie sur la cote de Sapignoul, la 22<sup>e</sup> Moulins de Comin.

Tués: „ Blessés: „ Disparus: „



De l'an mil neuf cent quinze le <sup>vingt</sup> dix sept du ~~mois~~ <sup>mois</sup> d'octobre à quatorze heures  
 étant à Sapignieu. Acte de décès de  
 Armand Léonard Pimier, caporal au 2<sup>e</sup>  
 régiment d'inf.<sup>rie</sup> 16<sup>e</sup> Cie n<sup>o</sup> 767, né le dix neuf  
 novembre mil huit cent quatre vingt treize à  
 Marmande, domicilié en dernier lieu à St Pierre  
 d'Auvillan (Gironde) "Mort pour la France"  
 est décédé à Sapignieu le six octobre mil neuf  
 cent quinze à seize heures sur le champ de bataille

Du 18 Avril 1916

N<sup>o</sup> 9  
 transcription de l'acte  
 de Décès  
 de Pimier Armand  
 Léonard

Dressé à Enten au cimetière de mil neuf cent seize  
 Cornicy, fils de ~~nom~~ de Joseph et de, sur la déclaration  
 de Marie Ducot, domiciliés à St Pierre d'Auvillan 1019,  
 conformément à l'article 77 du Code civil, nous nous sommes  
 transportés auprès de la personne dédicée et avons vérifié  
 et de la réalité du décès. Dressé par nous Albert  
 Rose, Lieutenant au 2<sup>e</sup> d'inf.<sup>rie</sup>, officier de l'état civil  
 sur la déclaration de Pierre Marie Gruet, sans C<sup>o</sup> domiciliés au  
 lieu, l'acte fait, ont signé avec nous 2<sup>e</sup> d'inf.<sup>rie</sup> 16<sup>e</sup> Cie domiciliés  
 à Talignac (Arlès) et de Raoul Léonard Moret sans Argens  
 au 2<sup>e</sup> d'inf.<sup>rie</sup> 16<sup>e</sup> Cie, domiciliés à Toulouse. Leurs noms qui  
 ont signé avec nous après lecture de l'acte de décès  
 de Pimier Léonard. Officier sans officier de l'état civil signé  
 Rose. Vu par nous Moret Georges lieutenant, inspecteur de  
 1<sup>e</sup> classe des colonies. Sous de tous intervenant un Maire, pour  
 la légalité de la signature de M. Rose ses qualifiés.  
 L'acte de décès ci dessus a été transcrit le dix huit avril mil neuf  
 cent seize à neuf heures par nous Gaston Chabannes conseiller  
 municipal de St Pierre d'Auvillan. officier de l'état civil par délégation  
 Approuvé l'acte de l'acte sans nul.

Chabannes